Date de transmission de l'acte: 28/06/2024 Date de reception de l'AR: 28/06/2024 081-218100469-DE_2024_39-DE A G E D I

République française TARN

CADALEN - COMMUNE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Date de la convocation : 19/06/2024

Le jeudi 27 juin 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice: 18 Présents: Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN,

Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL,

Présents: 15 Christian DAVALAN, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON,

Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre

Représentés : 2 RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Ghislaine GUILLERMIER

Absents et excusés : 1 Représentés : Géraldine NOEL représentée par Peggy AMALBERT,

Stéphan POUGET représenté par Philippe COUDERC

Pour:

17

Excusés:

Contre:0

Absents: Gérard ASSEMAT

Abstentions: 0

Secrétaire de séance :

Guy BARDET

Délibération n°DE 2024 39

Objet : Autorisation donnée au Maire de signer le bail emphytéotique avec la société Habitat Social PACT 81 pour la réhabilitation d'un bâtiment situé au 211 route de Gaillac en 3 logements

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1311-2

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de permettre la réalisation de logements sociaux, la commune de Cadalen met à la disposition de la SA Union d'Economie Sociale Habitat Social PACT 81 -163 avenue François Verdier à ALBI-, par bail emphytéotique, le bâtiment dont elle est propriétaire au 211 route de Gaillac.

Ce bail, consenti à l'€uro symbolique, sera d'une durée de 40 ans à compter de la date de signature de l'acte chez le notaire (courant septembre), tous les frais seront supportés par la SA Union d'Economie Sociale Habitat Social PACT 81, l'emphytéote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 17 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique, à l'€uro symbolique, pour une durée de 40 ans avec la SA UES Habitat Social PACT 81 et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que tous les frais seront à la charge de la SA UES Habitat Social PACT 81 Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLE

Date de transmission de l'acte: 28/06/2024 Date de reception de l'AR: 28/06/2024 081-218100469-DE_2024_39-DE A G E D I

Le Maire, Sébastien BRAYLÉ Le/La secrétaire Guy BARDET

Mis en ligne le : 19/06/2024